

informer



animer



accompagner



Projet de fonctionnement

Nom du Ram :

Gestionnaire :

Période contractuelle :

**Projet de fonctionnement du
relais assistants maternels
de la Communauté de communes Vexin Normand**

Gestionnaire : Communauté de communes Vexin Normand

Période contractuelle du 01/01/2019 au 31/12/2022

SOMMAIRE

Préambule	4
Caractéristiques administratives du Ram	5
1. Le diagnostic.....	7
1.1. Le diagnostic relatif au territoire	7
1.2. Le diagnostic relatif aux missions.....	10
2. La formalisation du projet	23
2.1 Le projet relatif au territoire (politique petite enfance et lieux d'intervention)...	23
2.2 Le projet relatif aux missions du Ram	24
2.2 Le partenariat	32
3. Le fonctionnement et les moyens au service du projet	33
3.1 Le fonctionnement.....	33
3.2 Les moyens alloués.....	35
3.3 Les outils	39

Préambule

Le projet de fonctionnement est le fil conducteur de l'action du Ram sur la période contractuelle (4 ans maximum).

Le gestionnaire s'engage à réaliser les objectifs et mettre à disposition les moyens décrits dans ce projet.

Le projet doit être validé par le conseil d'administration de la Caf pour bénéficier de la prestation de service Ram.

Caractéristiques administratives du Ram

Nom du Ram : RAM de la Communauté de communes Vexin Normand

Coordonnées du Ram

Adresse administrative (siège du Ram) : 47 rue du Général Leclerc 27150 Etrépagny

☎ : 02 32 27 43 95

fax : 02 32 55 71 73

Adresse mail : ram@ccvexin-normand.fr

Nom du ou des animateur(s) : Clavière Pascale – Maillard Florence

Coordonnées du gestionnaire :

Nature juridique : EPCI

Nom et qualité du référent (responsable hiérarchique du (des) animateur(s) :

Maillard Florence – Directrice des Familles - pour Pascale Clavière

Mimpontel Stéphane – Directeur Général des services - pour Florence Maillard

Adresse : 5 Rue Albert Leroy – CS 80039 Gisors

☎ : 02 32 27 89 50

fax : 02 32 27 89 49

Adresse mail : contact@ccvexin-normand.fr

Date d'ouverture du Ram

Janvier 2005 pour le Ram ex-Cdc Etrépagny et décembre 2006 pour le Ram ex-Cdc GEL

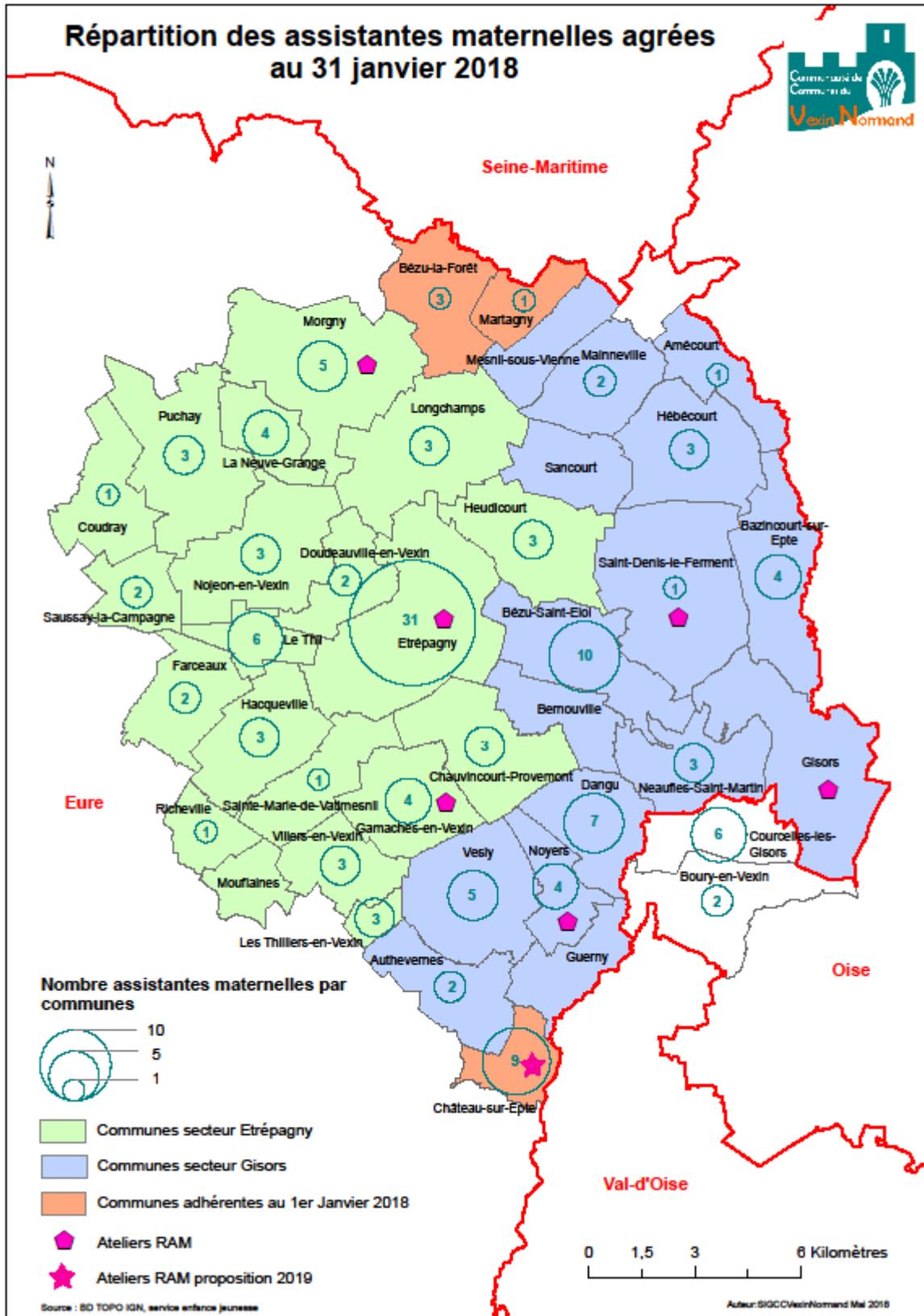
Existence d'un Contrat enfance jeunesse (Cej) intégrant le Ram (oui/non) : oui

Période contractuelle : 2019-2022

Collectivité(s) signataire(s) : Communauté de communes Vexin Normand

Nombre d'Etp poste(s) animateur(s) Ram : 1,5 ETP

Champs territorial du Ram : Toutes les communes de la Cdc Vexin Normand sauf les assistantes maternelles domiciliées sur Gisors.



1. Le diagnostic

Le recueil et l'analyse des données relatives au territoire permettent l'élaboration d'un projet de fonctionnement cohérent, en lien avec la politique locale d'accueil de la petite enfance et les missions inscrites dans la lettre circulaire Cnaf.

1.1. Le diagnostic relatif au territoire

- Le contexte : le Ram dans la politique petite enfance du territoire

Histoire du Ram :

L'accueil de la petite enfance sur les territoires ruraux de l'ex-Cdc Etrépagny et de l'ex-Cdc GEL a été effectué exclusivement par les assistantes maternelles agréées jusqu'en septembre 2012. La volonté politique de ces deux collectivités distinctes et le soutien financier de la CAF de l'EURE ont permis, respectivement, la mise en place :

- en 2005 d'un RAM intercommunal situé à Etrépagny, fonctionnant avec une animatrice à temps plein,
- en 2007 d'un RAM itinérant couvrant les communes rurales autour de Gisors, fonctionnant avec une éducatrice de jeunes enfants à mi-temps. Elle remplit sur son autre mi-temps les fonctions de coordination des services petite enfance, enfance, jeunesse.

En 2012 l'ex-Cdc GEL crée et gère le multi-accueil « Capucine », dans lequel une salle d'activité est dédiée au RAM itinérant.

Au 1/01/2017, avec la réforme des Collectivités, les deux Communautés de communes fusionnent pour devenir un seul territoire, la Communauté de communes du Vexin Normand (CdcVN). Du fait de la réorganisation des différents services, le RAM itinérant installe son bureau d'accueil dans les locaux de la CDC sur Etrépagny. Ses lieux d'activités initiaux restent identiques. Une plaquette « Petite Enfance » se substitue à la plaquette « RAM ». Des actions envers les assistantes maternelles sont mutualisées.

Chaque Ram disposant d'un projet de fonctionnement propre dont l'un arrive à échéance fin 2018 (celui de l'ex Cdc GEL), et l'autre se poursuivant jusqu'à fin 2019, les élus de la commission Politique Familiale ont validé l'élaboration d'un seul projet de fonctionnement.

L'adresse administrative du Ram de la Cdc Vexin Normand au 47 rue du Général Leclerc, devient celle qui situe clairement la structure à Etrépagny (borne d'identification en extérieur, ouverture toute la semaine, accès, accueil, locaux, adaptés aux différentes activités et services).

Au 1/01/2018, trois communes se rattachent à la CdcVN: Martagny, Bézu-la-Forêt, Château-sur-Epte (voir carte territoire). Cette dernière bénéficiait jusqu'à fin 2016 d'un atelier itinérant pour assistantes maternelles encadré par Ram de l'ex-Cdc Epte-Vexin-Seine.

Les grandes lignes de la politique enfance et jeunesse sur le territoire, et son volet petite enfance :

La compétence petite enfance/enfance jeunesse a été transférée à la nouvelle entité en janvier 2017 suite à la fusion des 2 ex- collectivités Gel et Etrépagny. Le pôle « Direction des familles » a été créé lors de cette fusion, gérant les 2 rams existants, le multi accueil Capucine situé à Gisors, et le Laep sur Gisors et Etrépagny. Une commission Politique Familiale a été mise en place en janvier 2017 regroupant 18 membres dont une vice-présidente, Mme Lefevre. Elle se réunit chaque fois que nécessaire et/ou en amont des bureaux communautaires et/ou des conseils communautaires.

Les modalités d'intégration et de participation du Ram dans les instances locales de coordination de la politique enfance et jeunesse :

Les choix/décisions liés à l'activité Ram sont présentés à la Commission Politique Familiale. Les animatrices participent à cette instance si un point Ram est à l'ordre du jour.

L'organisation territoriale de l'information des familles sur les modes d'accueil :

Les animatrices Ram informent les familles sur les modes d'accueil lors des permanences ram ou lors des rdv. Il existe également le site internet de la collectivité – rubrique vivre ensemble – décrivant les différentes possibilités d'accueil et leur fonctionnement général ainsi que les coordonnées des contacts. Les mairies transmettent sur demande la liste des assistantes maternelles de leur commune mais ne donnent aucune autre information. Peu d'entre elles renvoie les familles sur le Ram.

Nouvelle mission : le Ram est il chargé du traitement de la demande d'accueil en ligne des familles formulée directement sur mon-enfant.fr ?

Non

Existence et modalités d'organisation d'une instance partenariale de suivi concernant le projet de fonctionnement du Ram :

Il n'existe pas d'instance à proprement parlé. Toute question à traiter est vu en commission Politique Familiale qui se réunit autant de fois que nécessaire. Le suivi du projet de fonctionnement du Ram s'établit à partir du bilan annuel présenté lors d'une réunion spécifique pour l'ensemble du pôle Enfance-Jeunesse en présence de la responsable de Pôle, de la vice-présidente, et de l'agent de développement de la CAF. L'évaluation des actions en fin d'année avec la coordinatrice permet également ce suivi.

Analyse :

La situation des Ram de l'ex-Cdc GEL et l'ex-Cdc Etrépagny, implantés tout deux à Etrépagny, sans appellation propre pouvant les distinguer, et couvrant tout deux un territoire rural, a révélé :

- une difficulté de lisibilité pour les familles, notamment du Ram itinérant,
- un avantage certain à mutualiser les actions envers les assistantes maternelles (accès à la formation continue, informations, réunions d'échanges, temps festifs),
- l'intérêt pour les parents et les assistantes maternelles de ne pas sectoriser le territoire pour l'un ou l'autre Ram.

2017, année charnière pour les deux Ram, aura permis de mener une réflexion concernant :

- le projet de fonctionnement du Ram ex-Cdc Etrépagny en cours et la prise en compte des nouvelles réalités du territoire,
- la question de la fusion des Ram au moment où celui de l'ex-Cdc GEL doit renouveler son agrément (à un an près de celui du Ram ex-Cdc Etrépagny).

En effet, décidé par les élus de la commission Politique Familiale, le projet de fonctionnement, formalisant l'existence d'un seul Ram dirigé par deux animatrices, permettra aux parents ainsi qu'aux 110 assistantes maternelles en activité, de bénéficier des services d'une structure bien identifiée administrativement. Les ateliers ludiques itinérants seront ouverts à toutes les professionnelles rendant possible la fréquentation de ceux situés à proximité de leur domicile ou plus éloignés. Elles auront l'avantage également d'être toutes associées aux actions de professionnalisation, animations spécifiques et temps festifs du Ram.

- **Lieu(x) d'implantation du Ram**

Choix des lieux d'implantation et d'intervention du Ram :

- Maillage du territoire
- Centralisation pour le siège administratif
- Locaux mis à disposition adaptés à la Petite enfance (accès, plein pied, matériel, entretien des locaux, chauffage, stockage etc.)
- Localisation et motivation des assistantes maternelles à se déplacer

Cartographie page 6

1.2 Le diagnostic relatif aux missions

Mission 1: les Ram ont une mission d'information tant en direction des parents que des professionnels de la petite enfance

Thème 1.1 : l'information des familles sur les différents modes d'accueil et la mise en relation de l'offre et de la demande

Les informations ci-dessous ont été traitées à partir des données recueillies auprès de la CAF pour les territoires de l'ex-Cdc GEL et de l'ex-Cdc Etrépagny. Elles couvrent la période de 2012 à 2016. Afin de permettre une représentation la plus exacte possible de l'ensemble du territoire du Vexin Normand, certaines observations propres à chaque ex-collectivité n'ont pas été regroupées.

Données	Constats	Analyse
<p>Source CAF de 2012 à 2016 :</p> <p>Taux de parents CAF actifs occupés par tranches d'âge des enfants :</p> <p><u>Pour l'ex-cdc GEL</u> avec enfants de moins de 3 ans et de moins de 4 ans : de 60 à 66%, avec enfants de moins de 6 ans de 63 à 68%. De 2013 à 2015, petite diminution du nombre de parents actifs (-3,5 points), mais hausse de +3,4 points en 2016.</p> <p><u>Pour l'ex-cdc Etrépagny</u> Avec enfants de moins de 3 ans et de moins de 4 ans : de 52 à 56%, avec enfants de moins de 6 ans de 58 à 60%. Le taux de parents CAF actifs toutes tranches d'âge confondues de 2014 à 2016 est de 55,6%. Très faible évolution du nombre de parents CAF actifs.</p>	<p>Le territoire de l'ex-cdc GEL, plus petit que celui de l'ex-cdc Etrépagny, compte un taux de parents CAF actifs plus élevé, toutes tranches d'âge considérées.</p> <p>Sur l'ex-cdc Etrépagny, le taux le plus élevé est celui des parents CAF actifs avec enfants de moins de 6 ans. Mais il ne dépasse pas le taux minimal relevé sur l'ex-cdc GEL.</p>	<p>La partie Est du territoire de la CDCVN qui correspond à l'ex-cdc GEL borde l'Oise et le Val d'Oise. Les trajets domicile/travail s'en trouvent relativement plus réduits et expliquerait peut-être le meilleur taux de parents CAF actifs avec enfants, toutes tranches d'âge confondues, sur ce territoire.</p> <p>Les taux plus faibles de parents CAF actifs sur l'ex-cdc Etrépagny pourraient être le fait d'un profil de population un peu différent, plus touchée par le chômage selon leur catégorie socio-économique ?</p>

<p>Nombre d'enfants d'allocataires CAF et MSA de moins de 6 ans :</p> <p>Territoire de l'ex-cdc GEL : 523 (2012) à 457 (2015 et 2016) → diminution conséquente des enfants de 2 ans (-6,5%) en 2013 et des enfants de 4 ans (-5%) en 2015. La population des moins d'un an diminue légèrement depuis 2015 (14%) et en 2016 (12%). Cette même année les autres tranches d'âge se stabilisent autour de 17%.</p> <p>Territoire de l'ex-cdc Etrépagny : 740 (2013) à 657 (2016) → le nombre d'enfants de 0 à 2 ans diminue légèrement chaque année (353 en 2012 à 316 en 2016), avec une baisse observée en 2015 et 2016 pour les moins d'un an. En 2016 les enfants de 5 ans sont moins nombreux qu'en 2015.</p> <p>Concernant l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé pour les enfants CAF et MSA de moins de 6 ans (pour la CCVN) : 1 moins de 3 ans et 3 entre 3 et 6 ans en bénéficient en 2016.</p> <p>Source mairies territoire CCVN juillet 2018 : 22 communes /38 ont répondu (56 %) concernant : Nombre d'enfants de 2 à 3 ans (nés en 2015-16) : 222 Nombre d'enfants d'1 an-1,5 an (nés en 2017) : 147 Nombre de naissances dans le 1^{er} semestre 2018 : 57 Nombre de naissances prévisionnelles 2^e semestre 2018) : 18 Nombre d'enfants rentrant à l'école maternelle en septembre 2018 : 110 (effectifs non renseignés pour Etrépagny et Hacqueville).</p>	<p>Globalement la population des 0 – 5 ans diminue doucement chaque année : à partir de 2013 pour le territoire de l'ex-cdc GEL à partir de 2015 pour celui de l'ex-cdc Etrépagny</p> <p>L'effectif des 0-5 ans pour l'ensemble du territoire représente : 48% de 0-2 ans et 52% de 3-5 ans</p> <p>Les enfants de 2 ans en 2012 forment l'effectif le plus important chaque année. Ils ne sont plus comptabilisés en 2016 du fait de leur 6 ans, âge limite de versement du CMG aux parents par la Caf.</p>	<p>Le territoire de la CCVN étant composé de 37 villages et 2 villes importantes, on peut suggérer une répartition équitable de la population d'enfants de moins de 6 ans.</p> <p>Pour indication, la part d'enfants de 0-3 ans parmi la population départementale est satisfaisante (entre 3,43% et 3,86% pour une moyenne nationale de 3,5% - le taux maximum étant 5% pour l'IdF). (source Fepem-Ircem <i>Baromètre des emplois de la Famille</i> juin 18).</p>
---	--	--

<p>L'offre d'accueil individuel - Source CAF 2012 à 2016 :</p> <p>Nombre d'assistantes maternelles agréées actives sur au moins un mois : Ex-cdc GEL : 35 en 2014 ; 39 en 2017 Ex-cdc Etrépagny : 74 en 2014 ; 72 en 2017</p> <p>Fluctuation du nombre d'assistantes maternelles (<i>source ram ex-cdc Etrépagny et ex-cdc Gel</i>) : 2016 : 3 nouvelles agréées + 4 (ex-cdc Gel) / 7 arrêts d'exercice 2017 : 3 nouvelles agréées Départ en retraite définitif entre 2017 et juin 2018 : 6 assistantes maternelles. Départ en retraite prévisionnel entre 2019 et 2022 pour 7 assistantes maternelles sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Nombre d'enfants accueillis par une assistante maternelle (source CAF données indicatives) : Territoire de l'ex-cdc GEL : en 2014, 127 (74% de 0-3 ans et 26% de 3-6 ans) et en 2016, 111 (67% de 0-3 ans et 33% de 3-6 ans).</p> <p>Territoire de l'ex-cdc Etrépagny : en 2014, 215 (63% de 0-3 ans et 37% de 3-6 ans) et en 2016, ,195 (65% de 0-3 ans et 35% de 3-6 ans).</p> <p>Nombre de familles employant une assistante maternelle (sur un mois donné) : Territoire de l'ex-cdc GEL : 44 en 2012, 33 en 2016. Baisse progressive mais plus marquante en 2014 (35). Le nombre est stable sur 2015, 2016.</p>	<p>→ En 3 ans l'accueil des 0-3 ans a diminué de 21%, en revanche celui des 3-6 ans a augmenté de 12%.</p> <p>→ En 3 ans l'accueil des 0-3 ans a légèrement baissé (- 6,6%), et celui des 3-6 ans également de façon plus marquée (- 14%).</p> <p>Pour l'ensemble de la CCVN, l'employabilité paraît relativement stable depuis 2015.</p>	<p>Les arrêts d'activité (sur des durées indéterminés parfois) sont dus à l'opportunité d'un travail extérieur, à des choix liés aux situations familiales ou personnelles (congé parental, maladie, projet professionnel différent, ...).</p> <p>En règle générale les assistantes maternelles souhaitent des accueils à la journée d'enfants non scolarisés et sur une année complète. Les accueils à temps partiel sont cependant fréquents. Des assistantes maternelles acceptent parfois par défaut des accueils en horaires atypiques. Des assistantes maternelles sont un peu plus sous-employées depuis 2, 3 ans.</p> <p>L'évolution de cet indicateur peut être lié à des facteurs extérieurs ou locaux, tels que la politique de scolarisation par exemple.</p>
---	---	---

<p>Territoire de l'ex-cdc Etrépagny : 187 en 2012, 168 en 2015 (baisse marquante) et 2016.</p> <p>Nombre de demandes d'accueil effectuées auprès du RAM (source RAM ex-cdc Etrépagny) : 66 en 2014 ; nr en 2015 ; 42 en 2016 ; 54 en 2017.</p> <p>Nombre d'allocataires CAF ou MSA employant une garde à domicile : 0</p> <p>L'offre d'accueil collectif (source CCVN service EJ) : Enfants de 3 mois – 4 ans : Avec la CCVN, le multi-accueil Capucine devient un nouveau mode d'accueil pour les familles de l'ex-Cdc Etrépagny et des 3 communes nouvellement rattachées en janvier 2018. En 2017, 55 nouvelles inscriptions. Accueil tout confondu à Capucine 96 enfants différents accueillis. Taux d'occupation 2017 : 77,15 % Ouverture d'une micro-crèche privée (Baby Village) à Etrépagny en avril 2016, offre de 10 places. 13 enfants de moins de 3 ans ont été bénéficiaire en 2016 du CMG structure. En 2018, ouverture d'une micro crèche privée sur gisors et projet d'ouverture d'une 2nd^e en 2019 (groupe Happy zou)</p> <p>Enfants de 3 – 6 ans : Les Accueils de Loisirs communautaires des 3 – 6 ans offrent 74 places, repartis sur le territoire (Vesly et Etrépagny pour les vacances scolaires).</p>	<p>Le témoignage de quelques assistantes maternelles et les observations de la PMI lors des visites au domicile, indiquent cependant une baisse de la demande et des heures d'accueil.</p>	<p>D'autre part, l'existence de sites privés payants mettant en relation assistantes maternelles/parents ou la demande de parents via les réseaux sociaux, bouleversent la mission d'observation des conditions d'accueil des jeunes enfants du RAM.</p> <p>Pour les rares demandes de garde à domicile, les parents sont dirigés vers les organismes de services à la personne <i>Dynamic'emploi</i>, O2, à Etrépagny, ou effectuent leur propre recherche (annonces, Internet...). Le RAM fournit la Convention Collective Nationale du Salarie du Particulier Employeur et selon demande, aide sur la partie administrative.</p> <p>Le RAM indique l'existence du mode d'accueil micro-crèche en dernier recourt si les parents tiennent à l'accueil collectif. L'inscription à temps plein est coûteux, même si les parents bénéficient du CMG « structure », et les horaires ne correspondent pas toujours aux besoins.</p> <p>Avec la nouvelle CCVN l'offre d'accueil des 3 – 6 ans (et des enfants de 7-10 ans) s'est améliorée sur le territoire.</p> <p>Au moins un accueil est assuré sur toutes les périodes de vacances (sauf dernière semaine d'août).</p>
---	--	---

<p>Pour les mercredis :</p> <ul style="list-style-type: none"> -gérés par la CCVN à Morgny, Le Thil et Etrépagny depuis décembre 2016. -gérés par les SIVOS ou communes (Vesly, Bézu St Eloi et Bazincourt). <p>Projet d'ouverture en septembre 2018 à Hébécourt (SIVOS Hébécourt-Mainneville).</p> <p>Les accueils péri-scolaires pour les enfants de maternelles existent sur l'ensemble du territoire gérés soit par les communes, soit par les SIVOS.</p> <p>Les écoles maternelles du territoire : Existents sur l'ensemble du territoire, soit regroupées en syndicat ou sivos, soit gérées par les communes. Service de transports payant pour l'accompagnement sur les écoles.</p>	<p>L'ensemble du territoire est bien pourvu en accueil périscolaire mais pour la 1ere année d'école les familles conservent un accueil individuel (temps du repas – après midi- soir-voire mercredi) pour permettre uen adaptatuion progressive.</p> <p>Le RAM informe avec les éléments dont il dispose et oriente les parents vers l'interlocuteur concerné (mairies, Sivos, service Enfance Jeunesse de la CDC).</p>	
--	---	--

Thème 1.2 : l'information délivrée aux parents et aux professionnels de l'accueil individuel en matière de droit du travail

Données	Constats	Analyse
<p>Besoins / attentes des familles : Mieux connaître l'accueil individuel (conditions-contexte-souplesse-prise en charge de l'enfant...), les fonctions de l'assistante maternelle ; comprendre le rôle du particulier employeur (droits et devoirs).</p>	<p>Présentation par les animatrices :</p> <ul style="list-style-type: none"> . des démarches administratives et de la mise en place du contrat. . des points majeurs de la CCN (obligations et devoirs de chaque partie). . des différentes sources légales d'informations : pajemploi, caf.fr, syndicats et organismes d'assistantes maternelles, net-particulier.fr 	<p>Les parents attendent souplesse et disponibilité de la part de l'assistante maternelle. La CCN vient apporter un cadre en stipulant des obligations.</p> <p>Les assistantes maternelles espèrent des conditions de travail les plus idéales possibles (accueils temps plein, horaires ni trop matinales ni trop tardives, etc.). Or les demandes</p>

<p>Source RAM 2017 :</p> <p>Sujets abordés (du plus fréquent au moins fréquent) :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Points administratifs/contrat/aides . La rupture du contrat . Demandes de documents . Leurs droits, et/ou ceux de leur salariée . Les situations conflictuelles ou tendues . Intérêt pour les ateliers, y participer . Les modes de garde et leurs différences <p>Besoins / attentes des assistantes maternelles :</p> <p>Source RAM 2017 :</p> <p>Sujets / questions (du plus fréquent au moins fréquent) :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Le contrat, les droits, les informations administratives, . La profession, la professionnalisation, les pratiques, . Les accueils et les disponibilités, . Information et mise en place de la formation continue, . La relation de travail, . Les situations conflictuelles ou tendues, . La rupture du contrat. <p>Besoins communs :</p> <p>Connaître les démarches, en comprendre l'application. Etre accompagnés/écoutés dans la relation contractuelle pour tout type de questions, de situations ou de litiges.</p> <p>Environ un tiers des assistantes maternelles, quels que soient leur âge ou leur ancienneté, ne sollicitent jamais le RAM ou très rarement.</p>	<p>Les animatrices apportent :</p> <p>un soutien technique (compréhension du calcul du salaire, des congés, des imprimés à remplir...), une information générale à la demande exprimée.</p> <p>Pour des informations plus exhaustives, les parents ou les assistantes maternelles sont dirigés vers la FEPEM (fédération des particuliers employeurs), la DIRECCTE, le spamaf (syndicat des assistantes maternelles).</p> <p>Beaucoup d'assistantes maternelles se sont procurées la CCN. Les parents la reçoivent sur demande auprès du RAM de façon dématérialisée ou la consulte gratuitement sur les différents sites.</p>	<p>d'accueils à temps partiel et/ou avec plannings (hebdomadaire et/ou mensuel) sont en augmentation.</p> <p>Quelques assistantes maternelles témoignent parfois de leurs inquiétudes (ressources financières fragiles, concurrence entre professionnelles, concurrence avec la micro crèche et le multi-accueil Capucine, contrats à temps plein moins fréquents).</p> <p>Malgré le caractère obligatoire des dispositions de la CCN, la relation de travail parents-assistante maternelle dépendra en partie de leurs négociations concernant les conditions d'accueil et la façon dont cela aura été inscrit au contrat.</p> <p>Quelques précisions ou conseils leurs sont apportés. Ainsi les parties peuvent trouver une solution satisfaisante tout en restant en conformité avec la CCN. A ce niveau les animatrices du RAM remplissent leur rôle de « tiers » tout en veillant à leur neutralité.</p>
---	--	---

Thème 1.3 : l'information des professionnels de la petite enfance sur les conditions d'accès et d'exercice de ces métiers

Données	Constats	Analyse
<p>Source PMI (2018) : Personnes ayant assisté aux réunions d'informations de la PMI concernant l'agrément (ces réunions se déroulent tous les 2 mois mais ne sont pas exclusivement réservées aux habitants de la CCVN) :</p> <p>En 2016, 55 inscrites → 8 agréments délivrés En 2017, 24 inscrites → 7 agréments délivrés Au 1^{er} semestre 2018, 25 inscrits → 4 agréments délivrés.</p> <p>Nombre de nouvelles agréées sur la CCVN : 5 en 2015, 6 en 2016, 7 en 2017 et 2 dans le 1er semestre 2018</p> <p>Tranches d'âges des 119 assistantes maternelles en activité au 31/08/2018 :</p> <p>moins de 30 ans → 2 40 ans et moins → 32 entre 41 et 55 ans → 60 plus de 55 ans → 25 moyenne d'âges : 48 ans</p> <p>Ancienneté :</p> <p>moins de 5 ans d'exercice → 36 de 5 à 10 ans d'exercice → 31 de 11 à 20 ans d'exercice → 48 plus de 20 ans d'exercice → 11</p> <p>Nombre de départ en retraite 2017/2018 : 4 D'ici 2022 : 7</p>	<p>En 2017, sept personnes intéressées par la profession d'assistante maternelle et/ou souhaitant le devenir se sont tournées vers le RAM pour des renseignements.</p> <p>Observations PMI : l'intérêt pour l'agrément relève d'une démarche de reconversion chez des femmes plutôt jeunes et mères d'enfants en bas âges. Certaines envisagent d'exercer la profession en attendant que leurs enfants grandissent. Plus rarement des grands-mères se renseignent pour accueillir uniquement leurs petits-enfants. Peu de personnes sont envoyées par pôle-emploi.</p> <p>A partir de 2017, les Ram du Département ne reçoivent plus les agréments par la PMI. Si des nouvelles agréées ne font pas la démarche de se faire connaître auprès du RAM, les animatrices ne pourront pas les intégrer dans la liste transmise aux parents, ni les associer à la vie du service.</p> <p>29 % des assistantes maternelles ont moins de 40 ans (= un petit tiers) 53 % d'assistantes maternelles ont entre 1 et 10 ans d'exercice professionnel.</p> <p>En terme d'évolution de carrière les assistantes maternelles n'expriment pas directement de souhaits.</p>	<p>Reçues individuellement au RAM, l'objectif de l'entretien est de leur permettre de mieux cerner cette profession. Elles sont ensuite dirigées vers la PMI qui dispense toutes les informations nécessaires aux futures candidates (ex : référentiel de l'agrément, conditions d'exercice, exigences matérielles au domicile, etc.).</p> <p>L'arrivée progressive dans la profession de femmes de moins de 40 ans devrait compenser la diminution de l'offre d'accueils due aux départs en retraite à court terme.</p> <p>Le métier d'assistante maternelle semble rester une solution professionnelle attractive pour de jeunes femmes.</p> <p>Celles (peu nombreuses) qui envisagent une orientation vers d'autres secteurs (<i>aide à la personne, auxiliaire de puériculture, agent technique des écoles maternelles, aide-soignante, assistante familiale...</i>) se procurent les informations et entreprennent les démarches d'elles-mêmes.</p>

Thème 1.4 la promotion de l'activité des assistants maternels (nouvelle mission)

Le RAM ne s'est pas prononcé pour cette nouvelle mission en 2017 proposée aux animateurs par la dernière circulaire CNAF de juillet 2017.

Données	Constats	Analyse
<p>Nombre d'assistantes maternelles en sous activité dont le RAM a connaissance :</p> <p>Ram ex-Cdc Etrép :</p> <p>14 sur 74 en activité en 2015 / taux d'occup. 89,9%</p> <p>12 sur 72 en 2016 / taux d'occup. 92,6%</p> <p>15 sur 72 en 2017 / taux d'occup. non renseigné.</p> <p>Sur ces 3 années, 6 AM ont choisi d'être en sous-activité (retraite proche pour certaines, projection professionnelle, ou préservation de la vie familiale pour d'autres). A l'inverse, pour environ 25 AM la sous-activité est subi.</p> <p>Ramp ex-Cdc GEL → pas de renseignements fiables car pas de reception des feuilles d'entrées et sorties. 13 sur 36 am (sans compter les am des nouvelles communes) donnent leurs disponibilités au Ram.</p>	<p>La sous-activité subit est liée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une attente plus ou moins longue entre des départs d'enfants et des demandes d'accueils, - des places occupées partiellement, - des demandes qui se font attendre, - des accueils plus réduits en heures, - des contrats qui s'arrêtent trop tôt, - des modes d'accueil collectifs qui se développent (micro-crèche). 	<p>Concernant la sous-activité on observe chez des assistantes maternelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> -des retours à l'emploi extérieur momentanés ou définitifs, -des déménagements vers des bassins d'emploi plus attractifs, -des préparations professionnelles de réorientation... <p>Il n'y a pas d'accompagnement formalisé des assistantes maternelles en sous-activité. Celles qui s'expriment à ce sujet sont encouragées et conseillées par le Ram ou par l'infirmière de PMI.</p> <p>Le RAM contribue à valoriser cette profession au travers d'articles qui paraissent dans le magazine communautaire.</p> <p>Pistes possibles permettant d'agir sur la sous-activité : des partenariats, de nouvelles formes d'accompagnements à étudier et peut-être à tenter. Non mises en œuvre pour l'instant.</p>

Mission 2 : les Ram offrent un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles

Thème 2.1 : Le Ram contribue à la professionnalisation des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile

Données	Constats	Analyse
<p><u>Les gardes à domicile :</u> Sur le territoire, ces personnes ne sont pas identifiées. Le RAM ne peut donc pas agir auprès de ces « professionnelles ».</p> <p><u>Les assistantes maternelles :</u> 1) La professionnalisation par la Formation :</p> <p>En 2017 et 2018, à notre connaissance 17 assistantes maternelles de la CCVN ont bénéficié d'au moins une formation dans le cadre de la Formation Continue.</p> <p>4 assistantes maternelles ont obtenu le CAP Petite Enfance par la V.A.E. il y a quelques années. Actuellement, 4 assistantes maternelles sont dans la finalisation de leur V.A.E. pour le CAP PE.</p> <p>En 2015 grace à un travail en réseau des RAM de 5 collectivités proches, une réunion sur les nouvelles modalités de départ en formation a été organisée aux Thilliers en Vexin et a regroupé 17 assistantes maternelles venues. Deux 2 parents y avaient assisté.</p> <p>2) La professionnalisation par des temps d'échanges et d'informations :</p> <p>Le RAM propose aux assistantes maternelles des réunions à thèmes en fonction de leurs préoccupations</p>	<p>Les gardes à domicile existent puisque des parents y ont eu recours via la société O2 à Etrépagny.</p> <p>Chaque année, les assistantes maternelles sont interpellées sur leur droit à la formation (plaquette-encart dans le journal du Ram) et peuvent remplir une fiche de souhaits.</p> <p>Afin de faciliter l'accès aux formations, le RAM les organise à Etrépagny.</p> <p>Les assistantes maternelles ayant leurs propres enfants n'assistent pas, ou rarement, aux soirées.</p>	<p>Les parents n'informent pas le RAM de leur(s) solution(s) de garde.</p> <p>Les conditions de départs en formation sont compliquées pour la profession : se former sur son temps de travail rend difficile la garde des enfants pour les parents. La formation effectuée hors temps de travail, soit les samedis et/ou sur leurs congés, contraint leur vie familiale et personnelle. Cela explique les rares inscriptions des assistantes maternelles ayant des enfants et jeunes enfants à charge.</p> <p>Concernant la VAE, ce projet demande beaucoup d'investissement personnel (réflexion, écriture) et de temps pour le réaliser. Cela suppose donc une forte motivation de la part de l'assistante maternelle qui s'y engage.</p>

<p>exprimées lors des contacts téléphoniques ou de discussions informelles.</p> <p>En 2016 :</p> <p>5 soirées programmées par le ram ex-Cdc Etrépagny (motricité, démarche d'observation, livret d'accueil). 1 soirée avec les RAM ville Gisors, ex-Cdc GEL, ex-Cdc Etrépagny en partenariat avec la PMI (obligations et sécurité au domicile). 1 soirée programmée par le Ram ex-Cdc Les Andelys (Autorité et Education – semaine parentalité). 4 intervenants ont été sollicités afin d'animer certaines de ces réunions. Participation totale : 20 assistantes maternelles dont 7 présentes sur au moins 3 réunions.</p> <p>En 2017 :</p> <p>1 réunion de rentrée proposée pour toutes les assistantes maternelles de la CCVN (17 AM). 1 soirée avec un intervenant, Bientraitance envers le jeune enfant (16 AM de la CCVN, 6 d'un territoire limitrophe, 1 auxiliaire de vie, 3 autres professions petite enfance, 6 parents) 1 réunion de préparation du journal 2018 coordonné par le Ram avec 3 assistantes maternelles.</p>	<p>Les plus éloignées du RAM ne se déplacent pas jusqu'à Etrépagny. Certaines ne disposent pas d'un véhicule.</p> <p>On compte une participation moyenne de 9 à 10 assistantes maternelles par réunion dont les deux tiers sont assidues.</p> <p>25 assistantes maternelles du territoire CCVN ont assisté au moins une fois aux temps d'échanges.</p>	<p>Les réunions se font hors temps de travail. Les assistantes maternelles, de façon générale, n'ont plus l'énergie suffisante en soirée pour y assister même si elles n'ont lieu que 3 ou 4 fois dans l'année. Leur vie familiale avec des enfants encore jeunes prime. Parfois elles n'ont pas de moyen de transport.</p> <p>Le Ram propose le co-voiturage et utilise le véhicule 8 places de la CDC pour emmener les personnes lorsque cela le nécessite.</p> <p>En dehors des soirées d'échanges, une cinquantaine d'assistantes maternelles (en 2017) interpellent les animatrices du Relais sur des sujets ou questions relatifs au contrat, aux droits, lesquels soulèvent souvent des problématiques relationnelles avec les parents. Ces entretiens individuels montrent que l'écoute des animatrices apportée aux assistantes maternelles, ainsi que la démarche de questionnement ou les conseils apportés, participent à l'évolution progressive de leur pratique (savoir-être et savoir-faire) et de leur identité professionnelle.</p>
---	--	---

Thème 2.2 : Le Ram comme lieu d'animation en direction des professionnels de l'accueil individuel (temps collectifs, ateliers d'éveil), des enfants et des parents

Données	Constats	Analyse
<p>Ateliers d'éveil pour chaque RAM avant 2018 :</p> <p>Le RAM ex-Cdc Etrépagny : 4 matinées par semaine, dont l'une est itinérante. Déroulement de mi septembre à mi juillet, sauf vacances scolaires. Accueil de 10 enfants maximum/atelier avec leurs assistantes maternelles. Participation par AM, une fois/semaine. Priorité est donnée aux assistantes maternelles ne pouvant venir chaque semaine.</p> <p>Ateliers itinérants par roulement, à Morgny (locaux école maternelle), à Gamaches (salle ancienne école), à la Ludo-Médiathèque à Etrépagny (atelier « bébés-lecteurs » en collaboration avec les bibliothécaires).</p> <p>Ateliers itinérants ouverts aux parents-enfants jusqu'à décembre 2017. Présences : en 2015 et 2016 une trentaine dont 17 aux « bébés lecteurs » ; en 2017 une vingtaine. Depuis l'ouverture du Laep communautaire cet accueil ne se justifie plus.</p> <p>4 sorties par an ont lieu en matinée à la ferme pédagogique du centre médico-social St Martin à Etrépagny.</p> <p>4 ateliers d'éveil musical sont animés par une intervenante de l'Ecole de musique d'Etrépagny.</p> <p>En 2017, nouveaux ateliers communs aux 2 RAM :</p> <p>-Un atelier jardin au Centre St Martin à Etrépagny,</p>	<p>Les ateliers d'éveil dans leur ensemble touchent un bon tiers d'assistantes maternelles. Environ une trentaine n'ont jamais participé à au moins un des ateliers d'éveil.</p> <p>Les lieux d'intervention des ateliers itinérants sont inchangés depuis plusieurs années. A Gamaches, le Relais dispose de jeux, de jouets et matériels d'installations qui appartenaient avant 2012 à l'association Jeux pour Tous.</p> <p>Le nombre de parents participants aux ateliers d'éveil est variable. Profil des parents accueillis : mères en congé parental ou sans emploi. Attentes : permettre à leur enfant de vivre une première socialisation surtout vers 2 ans ; leur faire bénéficier de temps d'éveil.</p>	<p>Les ateliers offrent de multiples centres d'intérêts pour les assistantes maternelles sur le plan professionnel, relationnel et personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - (re)découvrir des activités ludiques, sensorielles, etc. ..., percevoir différemment le jeu de l'enfant, être disponible à l'enfant, rompre avec l'isolement ou la monotonie du quotidien. - les enfants vivent leurs premières expériences de groupe enfants / adultes, découvrent des activités, de nouveaux jeux, explorent librement, sortent du cadre habituel de la maison de temps en temps, etc. <p>La variation de la fréquentation dépend parfois de l'accueil d'un nouvel enfant (ou d'un départ) chez l'assistante maternelle.</p> <p>Fonctionner dans l'école maternelle de Morgny permet une familiarisation pour ceux qui y seront scolarisés.</p> <p>Fonctionner dans les locaux de l'école maternelle de Morgny favorise le passage à l'école en douceur des 2,5 ans – 3 ans (les lieux leurs sont familiers, un grand frère ou grande sœur y sont scolarisés).</p>

<p>-Un spectacle musical avec marionnettes (programmation du service Lecture Publique dans le cadre d'un festival de contes),</p> <p>-Sorties à la ferme pédagogique du Centre médico-social St Martin à Etrépnay pour les AM de l'ex-cdc GEL.</p> <p>Données Ram ex-cdc Etrépnay : Nombre d'ateliers d'éveil programmés (tout confondu) 2015 → 117 2016 → 120 2017 → 124</p> <p>Nombre d'assistantes maternelles ayant participé (comptées 1 fois) : 2015 → 32 2016 → 28 2017 → 30</p> <p>Données RAM ex-cdc GEL : ci-joint annexes des bilans. (2015 à 2018)</p> <p>Atelier d'éveil de Château sur Epte : Avant la fusion des collectivités le RAM de l'ex-Cdc Epte-Vexin-Seine assurait un atelier par mois pour les assistantes maternelles, dans une salle communale. Du matériel et quelques jeux sont stockés dans ce lieu.</p> <p>Manifestations collectives mutualisées dès 2017 : En 2017, programmation du spectacle annuel pour les tout-petits. La matinée festive a eu lieu à Vesly (salle des fêtes), permettant un déplacement plus aisé pour les AM de l'ex-Cdc GEL. Habituellement elle se déroulait dans la salle polyvalente prêtée par la mairie d'Etrépnay.</p>	<p>Pour une vingtaine d'assistantes maternelles, fréquentation régulière tout au long de l'année, tant dans les ateliers au relais, que dans les ateliers itinérants.</p> <p>Pour une dizaine d'assistantes maternelles, participation espacée dans le temps, et pour à peu près autant, participation très ponctuelle et souvent pour une activité spécifique (sortie à la ferme, éveil musical par ex.).</p> <p>La commune de Château s/Epte a sollicité la CCVN début 2018 afin de répondre à la demande des assistantes maternelles de bénéficier d'un atelier régulièrement.</p> <p>Participation constante lors des spectacles : une vingtaine d'assistantes maternelles, une quarantaine d'enfants et une dizaine de parents (ceux des ateliers d'éveil). Quelques assistantes maternelles d'Etrépnay non véhiculées, et d'autres plus ou moins éloignées, n'ont pas pu ou souhaité assister à ces moments.</p>	<p>Participation des parents : le RAM n'a pas vocation à mener un travail sur la parentalité. De ce fait, ne diffuse pas d'informations sur les ateliers d'éveil.</p> <p>En revanche quelques parents sont parfois invités avec leur enfant avant de devoir le confier à une assistante maternelle. Cela les rassure et les met en confiance.</p> <p>Actuellement neuf assistantes maternelles exercent dans cette commune, ce qui justifie la programmation d'un atelier mensuel. Il se substituera à partir de janvier 2019 à celui qui avait lieu à Gamaches.</p>
---	--	--

<p>En 2017, mutualisation de la sortie pique-nique, habituellement mise en place par le RAM ex-cdc GEL. Déroulement à Guerny. Locaux prêtés par la mairie.</p> <p>Concernant le Ram ex-cdc Etrépagny, en 2016 : animation « comptines » en partenariat avec la Médiathèque. Présence de 14 adultes (dont 8 AM) et 20 tout-petits.</p>	<p>Ces temps conviviaux offrent un contexte propice aux relations amicales entre les assistantes maternelles du secteur Est et celles du secteur Ouest du territoire.</p>	<p>Les unes et les autres sont amenées à s'investir dans certaines actions du RAM, à se rencontrer lors des réunions, et à se côtoyer lors des formations continues. Il est enrichissant de les inviter à partager des moments d'activités avec les enfants et de mieux se connaître.</p> <p>Quel que soit le lieu de déroulement des ateliers d'éveil, quelques assistantes maternelles n'y participent quasiment jamais pour des raisons objectives (pas de véhicule, crainte de prendre la route) ou subjectives (crainte du regard des autres, crainte fondée sur des aprioris, isolement non subi...).</p> <p>La particularité d'un milieu rural comme celui de la CCVN génère des problématiques de déplacements et d'éloignement pour les assistantes maternelles lorsqu'une action s'organise de façon « itinérante ».</p> <p>Il ne sera jamais simple de satisfaire toutes les assistantes maternelles qui ont l'habitude de suivre les manifestations du RAM.</p> <p>Etrépagny semblerait plus facile d'accès pour une majorité de professionnelles, de par sa localisation centrale dans le territoire.</p> <p>Le déplacement des nouvelles assistantes maternelles éloignées (Bézu la Forêt, Martagny, Châteaux sur Epte) sera-t-il une contrainte, limitant leur investissement ou leurs participations à la vie du RAM ?</p>
---	---	--

2. La formalisation du projet

2.1 Le projet relatif au territoire (politique petite enfance et lieux d'intervention)

Constats principaux :

- L'offre des modes d'accueil s'est élargie pour toute la population du nouveau territoire communautaire.
- Le mode d'accueil individuel reste indispensable dans le secteur rural.

Objectifs	Propositions d'actions	Moyens et outils utilisés	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles de réalisation des actions	Indicateurs d'évaluation
Communiquer sur la profession et les missions du Relais auprès du grand public, des élus, des mairies, des parents.	Rencontres sur le terrain et développement des supports de communication spécifique au Ram	Document de présentation des missions du RAM auprès des secrétaires de mairies	Démarche de coopération avec le RAM afin de diriger les parents vers le service	En cours d'élaboration	Nombre de parents se renseignant en mairie contacts avec les secrétaires de mairie
		Articles dans la presse et journaux d'informations locales	Sensibiliser et faire évoluer les représentations	A l'occasion d'un événement	

NOUVELLE MISSION : LE TRAITEMENT DES DEMANDES D'ACCUEIL FORMULEES PAR LES FAMILLES VIA MON-ENFANT.FR :

Le RAM ne s'est pas prononcé pour cette nouvelle mission en 2017 proposée aux animateurs par la dernière circulaire CNAF de juillet 2017. En effet, la formulation des demandes par le site ne se justifie pas sur notre territoire pour les raisons suivantes :

- Il n'y a qu'une offre d'accueil collective d'intérêt communautaire sur le territoire (multi accueil Capucine) et qui ne correspond pas toujours aux besoins des familles ou, trop éloigné de leur itinéraire domicile – travail. Donc les familles se tournent vers l'accueil individuel via l'emploi d'une assistante maternelle indépendante.
- Le réflexe des parents semble être la sollicitation des services communautaires (site et magazine trimestriel apportant des informations actualisées et ciblée à la population) et le besoin d'un lien direct (téléphonique ou rencontre) .

Objectifs	Propositions d'actions	Moyens et outils utilisés	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles de réalisation des actions	Indicateurs d'évaluation

2.2 Le projet relatif aux missions du Ram

Mission 1: les Ram ont une mission d'information tant en direction des parents que des professionnels de la petite enfance

Thème 1.1: l'information des familles sur les différents modes d'accueil et la mise en relation de l'offre et de la demande

Constats principaux : La demande d'accueil est en légère diminution, mais l'offre de places reste relativement stable.

Objectifs	Propositions d'actions	Moyens et outils utilisés	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles de réalisation des actions	Indicateurs d'évaluation
Poursuivre le partenariat RAM / PMI relative à l'offre d'accueil individuel	Mutualisation des informations sur les accueils d'enfants, les modifications d'agrément, les demandes d'agrément...	Réunions / rencontres dans l'année Fiches de recueil communes	Pour le RAM meilleure visibilité des types d'accueils.	En cours d'élaboration	Nombre de demandes atypiques ou autres. solutions apportées. Nombre de contacts avec le service PMI
Renseigner les parents sur le mode d'accueil individuel et collectif	Mise à disposition d'une information actualisée sur le plan pédagogique, éducatif et administratif	Supports d'informations Entretiens individuels Sites, fiches techniques	Solutions d'accueil	Poursuite des missions	Nbre de demandes recueillies et types Nbre de demandes Pour l'accueil collectif Pour l'accueil ass mat

Thème 1.2 l'information délivrée aux parents et aux professionnels de l'accueil individuel en matière de droit du travail

Constats principaux : La connaissance des points majeurs de la Convention Collective des Assistants Maternels du Particulier Employeur est primordiale. Chez les assistantes maternelles, certaines ne disposent pas d'informations objectives et un tiers ne sollicite quasiment jamais le RAM pour se renseigner. Les parents, qui sollicitent en premier lieu le RAM pour une demande d'accueil, reçoivent les informations nécessaires.

Objectifs	Propositions d'actions	Moyens et outils utilisés	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles de réalisation des actions	Indicateurs d'évaluation
Etablir une communication de proximité avec les assistantes maternelles "isolées"	Réunir les professionnelles sur leur commune pour des temps d'échanges et d'informations en matière de droit du travail.	Invitation individuelle par contact direct puis par courrier Elaboration d'un questionnaire des attentes et besoins relatifs au droit du travail	Participation aux réunions, aux échanges, intérêts partagés... Recueil des préoccupations des assistantes maternelles.	2019-2022	Nombre de réunions et thèmes abordés Lieux des réunions Nombre de participantes
Transmettre une information actualisée et objective	S'informer et se documenter sur l'actualité du droit du travail Traiter l'information	Mises à jour Réalisation de supports d'information Constitution de dossier à thème	Renouveler ou enrichir l'information	En cours d'élaboration	Nombre d'informations transmises concernant le contrat, la CCN, la relation de travail, la rupture de contrat.

Thème 1.3 l'information des professionnels de la petite enfance sur les conditions d'accès et d'exercice de ces métiers

Constats principaux : Les assistantes maternelles n'expriment pas de demandes spécifiques concernant les différents métiers de la Petite Enfance. En revanche, quelques personnes se tournent vers le RAM afin de se renseigner sur les conditions de travail des assistantes maternelles.

Objectifs	Propositions d'actions	Moyens et outils utilisés	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles de réalisation des actions	Indicateurs d'évaluation
Répondre aux demandes d'informations	Transmettre une information globale ou ciblée	Entretiens individuels Fiches métiers-démarches Recherche de documentation	Apporter les réponses attendues et/ou diriger vers d'autres sources d'informations (CIO...)	Poursuite des missions d'information	Nombre de personnes reçues au RAM Nombre de personnes informées par la PMI Nombre de candidatures effectuées par an, validées ou pas.

Thème 1.4 La promotion de l'activité des assistants maternels (nouvelle mission)

Le RAM ne s'est pas prononcé en 2017 pour cette nouvelle mission proposée aux animateurs par la dernière circulaire CNAF de juillet 2017.

Constats : La sous-activité semble plus subie que choisie (témoignages et questionnement concernant les demandes). Cependant elle n'est pas facile à mesurer : les 2/3 d'assistantes maternelles n'informent pas le RAM de leurs places occupées ou libres.

Objectifs	Propositions d'actions	Moyens et outils utilisés	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles de réalisation des actions	Indicateurs d'évaluation
Accompagner des assistantes maternelles notamment les plus touchées par la sous-activité	Mise en relation directe des parents et des assistantes maternelles	Expérimenter la démarche du speed dating	Meilleure connaissance de l'activité professionnelle concrétisation d'accueils d'enfants	2019 - 2022	Implication des assistantes maternelles Participation des parents Implication des élus Niveau de satisfaction
	Déterminer les besoins et amener les assistantes maternelles à être actrice de leurs démarches	Groupe de paroles Accès à la formation Aide à la réalisation de supports personnels de valorisation	Evolution de leur activité Evolution dans leurs pratiques	2019 - 2022	Implication des assistantes maternelles concernées Aboutissement de leurs démarches
Etendre la mise en ligne à toutes les assistantes maternelles sur le site mon-enfant.fr	Informer puis recueillir d'accord des assistantes maternelles	Fiches disponibilités annuelles transmises aux assistantes mat.	Réponses et retours des fiches disponibilité	En cours poursuite de l'action engagée	Nombre d'assistantes maternelles ayant répondues

Mission 2 : Le Ram comme cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles

Thème 2.1 : Le Ram contribue à la professionnalisation des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile

Objectifs	Propositions d'actions	Moyens et outils utilisés	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles de réalisation des actions	Indicateurs d'évaluation
Soutenir la fonction professionnelle des assistantes maternelles	Leur permettre d'échanger sur leurs pratiques Leur apporter une information théorique applicable dans le quotidien	Réunion(s) annuelle(s) en soirée Journal du RAM Documentation Entretien individuel	Mobilisation des assistantes maternelles Qualité des échanges Questionnements	En cours d'élaboration	Nombre de réunions et thématiques Nombre de participantes et nombre de participantes différentes
Impliquer les professionnelles dans des animations ou des réalisations diverses	Réalisation du journal RAM Réalizations pour les enfants Action de valorisation déterminée avec les volontaires	Réunion(s) et collaboration à distance	Volontariat et assiduité dans la participation	En cours d'élaboration	Nombre de personnes impliquées Type d'actions Durée de l'action

L'aide au départ en formation continue (nouvelle mission)

Le RAM ne s'est pas prononcé pour cette nouvelle mission en 2017 proposée aux animateurs par la dernière circulaire CNAF de juillet 2017.

En revanche, dans le cadre de l'accompagnement professionnel des assistantes maternelles, des actions de sensibiliser sont effectuées chaque année depuis 2010 afin d'inciter les assistantes maternelles à envisager la formation continue (voir diagnostic, mission 2, thème 2.1)

Objectifs	Propositions d'actions	Moyens et outils utilisés	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles de réalisation des actions	Indicateurs d'évaluation
<p>Promouvoir la formation continue auprès des parents et des assistantes maternelles</p>	<p>Informers sur les avantages de la formation continue, sur les formations proposées, sur le départ en formation...</p> <p>Facilité l'accès à la formation en organisant des sessions sur site</p> <p>Mise en relation des assistantes maternelles formées et celles qui ne le sont pas.</p>	<p>Réunion d'informations et/ou plaquette pour les assistantes maternelles et parents</p> <p>articles dans le magazine communautaire et le journal du Ram</p> <p>Fiches annuelles de souhaits de formation</p> <p>questionnaire</p>	<p>Meilleure connaissance des besoins en formation</p> <p>Recueil des souhaits de formation</p> <p>Concrétisation de départ en formation</p>	<p>En cours d'élaboration</p>	<p>Nombre de formations mise en place sur site ou effectuées hors territoire</p> <p>Nombre d'assistantes maternelles engagées dans la formation</p> <p>Expression des parents suite à la formation de leur assistante maternelles</p> <p>Résultat des questionnaires</p>
<p>Permettre des départs en formation sur le temps de travail</p>	<p>Etablir un partenariat RAM/PMI/assistante maternelle/parent</p> <p>Cibler les différentes possibilités d'accueil des enfants dans des conditions acceptables pendant la durée de formation des assistantes maternelles</p>	<p>Questionnaire : lister des assistantes maternelles souhaitant la formation sur le temps de travail</p> <p>Réunion avec la PMI</p> <p>Réunion avec les assistantes maternelles et parents concernés</p>	<p>Concrétisation du départ en formation sur le temps de travail</p> <p>Organisation de l'accueil des enfants sur ces temps de formations</p>	<p>2019 - 2022</p>	<p>Nombre d'assistantes maternelles, d'enfants et de parents concernés</p> <p>Eléments facilitateurs et contraignants du projet</p> <p>Résultat des questionnaires</p>

Thème 2.2 : Le Ram comme lieu d'animation en direction des professionnels de l'accueil individuel (temps collectifs, ateliers d'éveil), des enfants et des parents

Objectifs	Propositions d'actions	Moyens et outils utilisés	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles de réalisation des actions	Indicateurs d'évaluation
Permettre aux assistantes maternelles de rompre l'isolement et favoriser une première socialisation des enfants	Organiser des temps de rencontre autour de l'éveil de l'enfant par la mise en place d'ateliers d'éveil au Relais et itinérants	Lieux adaptés mis à disposition pour l'itinérance Véhicule de service pour les déplacements	Participation des assistantes maternelles	En cours d'élaboration	Nombre d'ateliers par an Nombre de participants enfants, adultes
Valoriser la profession d'assistante maternelle	Organiser des temps festifs partagés avec les parents employeurs, futurs employeurs Encourager la démarche créative autour d'une animation	Programmation d'un spectacle annuel pour les tout-petits Programmation d'une rencontre annuelle autour d'une animation du RAM Mise à disposition d'un lieu adapté	Mobilisation des assistantes maternelles et des parents	En cours d'élaboration	Nombre et type de manifestations festives Nombre de parents participants, d'enfants et d'assistantes maternelles

2.2 Le partenariat

<p>PARTENAIRES (locaux, institutionnels, financiers, animations, etc.)</p>	<p>MODALITE DU PARTENARIAT (à mettre en œuvre, à développer, forme, implication, fréquence, outils, etc.)</p>
<p>Service de PMI</p>	<p>Informations mutuelles sur les agréments et les professionnelles. Projet ponctuel en fonction de la disponibilité de l’infirmière de l’Unité Assistantes Maternelles.</p>
<p>CAF</p>	<p>Partenariat technique, administratif et financier. Participation aux travaux des groupes d’animateurs du Réseau des RAM du département.</p>
<p>Partenariat de prestations</p>	<p>Ludo-Médiathèque et bibliothèque communautaires : atelier « bébés-lecteurs » 1 fois par mois. Ecole de musique d’Etrépagny : intervention éveil musical 2 fois par an. Centre Médico-Pédagogique St Martin (Etrépagny) : ferme pédagogique 4 fois par an. Intervenante professionnelle : atelier d’éveil corporel. Association du territoire (Veni Vidi Ludi, Entre les lignes,...) Autres intervenants professionnels lors de réunions thématiques, ou d’ateliers d’éveil. Maison de Service au Public Chargée de mission à la CCVN pour la promotion de la Santé</p>
<p>Acteurs locaux</p>	<p>Communes (différentes contributions)</p>

Le fonctionnement et les moyens au service du projet

3.1 Le fonctionnement

Périodes de fonctionnement du Ram :

Périodes de fermeture annuelle : Aucune – planification des absences des animatrices alternées permettant une ouverture annuelle.

Particularité d'ouverture (horaires élargis) : Non – mais temps de permanences et de rdv pouvant être souples afin de permettre l'accueil de parents ou des assistantes maternelles plus tardivement.

Organisation de l'accueil physique du Ram en fonction du public :

Accueil individuel : permanences téléphoniques et physiques sans rendez-vous / accueil physique sur rendez-vous, Soit dans au Ram, soit au bureau de la Direction des Familles à Etrépagny.

Accueil collectif : matinées d'éveil programmées dans plusieurs communes du territoire. Itinérance. Réunions et manifestations festives programmables dans plusieurs lieux du territoire (salle des fêtes, salle polyvalente, espaces communautaires spécifiques).

Organisation hebdomadaire prévisionnelle du Ram sur la durée du projet

Répartition des différentes activités professionnelles sur la semaine

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Matin	Atelier d'éveil Installation / animation / rangement 8h30 – 12h30	Atelier d'éveil Installation / animation / rangement 8h30 – 12h30	Permanence téléphonique / accueil travail administratif 8h30 – 12h30	Atelier d'éveil itinérant Installation / animation / rangement 8h30 – 12h30	Atelier d'éveil Installation / animation / rangement 8h30 – 12h30	fermé
Après-midi	Travail pédagogique / administratif / Réunion ou accueil sur rdv 13h30 – 17h30	Permanence téléphonique / accueil / travail administratif 13h30 -17h30	Accueils sur rendez-vous	Permanence téléphonique / accueil / travail administratif 13h30 -17h30	Travail pédagogique / administratif / Réunion ou accueil sur rdv 13h30 – 17h30	fermé
Total heures	8h	8h	8h	8h	8h	

Répartition des différentes activités professionnelles en heures (par semaine)

ACTIVITES	Nombre d'heures	Soit en %
Accueil physique	4 h	11,1 %
Accueil téléphonique et mail	6 h	16,6 %
Temps collectifs et animations	11 h	30,6%
Travail administratif	9 h	25 %
Partenariat	1 h	2,8 %
Autre(s) – Préciser : Travail pédagogique	5 h	13,9 %

3.2 Les moyens alloués

Les moyens humains

➤ **Animatrices du Ram**

Nom-prénom	Maillard Florence	Clavière Pascale
Date d'embauche	Décembre 2006	Janvier 2005
Formation initiale (diplômes)	Educatrice de jeunes enfants	Animatrice socio-culturel – Defa – Deug Sociologie Licence Sciences de l'Education
Existence d'une fiche de poste (si oui la joindre)	Oui	Oui
Expérience professionnelle antérieure	Directrice multi accueil associatif	Gestion/Direction structures d'accueil de loisirs (2 ans – 14 ans) associatives et municipales
Statut ou convention collective (base de référence pour le calcul de l'Etp)	Agent territorial	Agent territorial
Durée de travail hebdomadaire (en heures et Etp) ¹	Temps plein : 38 h 30 Ventilé sur plusieurs postes	Temps plein : 36 h
Formation continue envisagée	Oui	Oui

¹La valeur équivalent temps plein (Etp) est déterminée en fonction du statut ou de la convention collective applicable au salarié.

Si une augmentation du temps de travail des animatrices ou nouvelle embauche, sont envisagées sur la période du projet, précisez la date prévisionnelle (mois et année) et le nombre d'Etp :

pas de prévision supplémentaire

➤ **Autres personnels affectés au fonctionnement du Ram (à compléter pour chaque agent)**

- Fonction : entretien des locaux administratifs et lors des ateliers
- Temps de travail hebdomadaire affecté au Ram (en heures et Etp) :
 - à Capucine : 2 x 0,75 h /semaine
 - Au RAM : 3 h/semaine
- Employeur (si mise à disposition gratuite, précisez) : CCVN

Les locaux

Voir le paragraphe relatif aux locaux du guide référentiel (page 14)

Configuration des locaux

Toutes les activités du Ram se dérouleront-elles sur un même site ? NON

• Local principal attribué au Ram

Le Ram disposera-t-il d'un local spécifique ? OUI

Sera-il intégré à un autre équipement ? NON

Si oui, préciser :

S'agira-t-il d'un local mutualisé (partagé) ? NON

Si oui, avec qui et comment ?

Existera-t-il une signalétique propre au Ram ?

- Existence d'une borne signalétique de 2,5 m située dans l'enceinte du RAM (futur siège administratif)
- Existence d'une borne signalétique sur Gisors où la salle ram est intégré au multi accueil Capucine.

Pour les permanences, le Ram disposera-t-il :

- D'un bureau d'accueil individuel garantissant la confidentialité ? OUI
- D'une salle d'attente ou espace spécifique permettant la disposition de chaises et d'un présentoir ? OUI

Commentaires :

La salle d'activité peut servir de lieu d'accueil individuel lorsque les parents viennent avec leur(s) enfant(s).

Pour les animations collectives, le Ram disposera-t-il :

- D'une salle réservée aux ateliers d'éveil ? Oui
- D'une salle de réunion (en propre ou mise à disposition) ? Oui
- De sanitaires à proximité ou sur place ? Oui
- D'un espace poussettes ? Oui

Commentaires :

Tous les lieux prévus pour les actions collectives (ateliers notamment) disposent d'espaces adaptés, déjà aménagés, ou disposant d'un équipement à installer pour l'accueil des jeunes enfants et des assistantes maternelles, ou accueil d'assistantes maternelles, parents...

• Les autres lieux d'intervention (le cas échéant)

COMMUNE	Adresse du lieu d'intervention	Lieu de permanences (cocher)	Lieu d'animations collectives (cocher)	Descriptif des aménagements extérieurs des locaux (<i>espace poussettes, parking, jardin, cour, etc.</i>)
Etrépagny	3 rue Maison de Vativesnil	x	x	Parking - Accès via un escalier et ascenseur accessible aux poussettes
Noyers	Rue marécaux		x	Cour fermée- parking- bâtiment de plein pied
St Denis le ferment	Rue Guérard		x	Parking- espace poussettes – espace public avec jeux extérieur
Morgny	Rue St Adrien		x	Parking cloturé et fermé
Gamaches (jusqu'à fin 2018)	8 Rue Oulgate		x	Ancienne école – stationnement sur la rue – accès possible dans la cour
Multi accueil Capucine	23 route de Rouen	x	x	Parking – accès plein pied et sécurisé –
Château sur Epte (début 2019)	Rue de la Mairie		x	Parking dans l'enceinte d'une cour

Le matériel à disposition du Ram :

Matériel	Oui/Non
Téléphone fixe	oui
Téléphone portable	Oui pour une animatrice
Répondeur	oui
Photocopieur	oui
Ordinateur (préciser fixe ou portable)	2 fixes
Imprimante	oui
Logiciel de gestion (si oui, lequel)	domino
Accès Internet	oui
Adresse électronique Ram (courriel)	oui
Matériel pédagogique et d'animation (jeux, etc)	oui
Documentation spécifique : revues, livres	oui
Véhicule	oui (un fixe et un mutualisé)

Décrire les évolutions prévues en termes d'acquisition de matériel et indiquer les échéances prévisionnelles :
Aucune évolution prévue.

3.3 Les outils

Les sites Internet dédiés : des outils au service du Ram

Comment l'animateur prévoit-il d'utiliser le site Internet « mon-enfant.fr » ?

L'une des animatrices est habilitée pour renseigner les disponibilités des places des assistantes maternelles du territoire (depuis 2013)

Comment l'animateur prévoit-il d'utiliser le site Internet « Caf.fr » ?

consultation d'informations sur les prestations

Comment l'animateur prévoit-il d'utiliser le site Internet « net particulier.fr » ?

Il est utilisé pour transmettre des informations aux parents de façon similaire au site de pajemploi.

La communication autour du projet de fonctionnement

Le plan de communication du Ram est formalisé dans le tableau ci après :

Cible	Actions réalisées	Outil/Support	Résultats
Tous les internautes	Mise en ligne du projet	Document du projet	Faire connaître le projet Nombre de connexions de la page
Les familles concernées, les professionnelles et les partenaires	Plaquette spécifique Ram	Document papier	Faire connaître le Ram, ses missions, ses services
Toute la population	Articles du Ram	Journal communautaire	Faire connaître le Ram, ses actions, la profession d'assistante maternelle

Les moyens financiers

Compte	Libellé	BP 2019
60611	Eau et assainissement	300,00
60612	Electricite	700,00
60621	Combustible	1500,00
60622	Carburant	300,00
60623	Alimentation	500,00
60631	Fourniture d'entretien	300,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00
6065	Livres	500,00
6131	Location immobilière	5 500,00
61551	Entretien matériel roulant	1 500,00
6156	Maintenance	500,00
6184	Versement à des organismes de formation	500,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00
6238	Divers	3 000,00
6256	Frais de missions	200,00
6262	Frais de Télécommunications	1 700,00
6332	Cotisations versées au fnal	200,00
6336	Cotisations centre nation.et cdg fpt	700,00
64111	Rémunération principale	37 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité de résidence	30,00
64118	Autres indemnités	7 000,00
6451	Cotisations URSSAF	6 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	12 500,00
TOTAL DEPENSES		79 930,00
7478	Subventions autres organismes	50 180,00
TOTAL RECETTES		50 180,00